

Neuchâtel le 21 août 2014

Conférence de presse du comité neuchâtelois de soutien
à la Caisse publique d'assurance-maladie

Ensemble Votons **OUI** à la Caisse publique !



Ensemble Votons **OUI** à la Caisse publique !

Une large coalition en faveur d'un changement de système

Près de vingt organisations neuchâteloises sont unies pour soutenir avec détermination et conviction un OUI à la caisse publique d'assurance-maladie le 28 septembre prochain.

Cette importante coalition, qui dépasse largement le champ des formations politiques et syndicales, fédère des milliers de citoyennes et citoyens de ce canton : médecins, professionnels de la santé, militant-e-s associatifs et politiques, retraité-e-s, salarié-e-s, consommateurs et la liste ne saurait se prétendre exhaustive. Cet engouement populaire démontre l'importance de l'enjeu et le plébiscite en faveur d'un changement de notre système d'assurance-maladie.



L'objet du vote

A lire et entendre les propos des assureurs, il n'est pas inutile de rappeler ici sur quoi portera le vote du 28 septembre. Les citoyennes et citoyens sont appelés à se prononcer sur une modification de la Constitution fédérale demandant que l'assurance-maladie sociale, prévue par la LAMAL depuis son entrée en vigueur en 1996, soit « mise en œuvre par une institution nationale unique de droit public. Les organes de l'institution sont composés notamment de représentants de la Confédération, des cantons, des assurés et des fournisseurs de prestations. » L'initiative prévoit en outre la création d'agences cantonales ou intercantionales responsables de la fixation et de l'encaissement des primes ainsi que du paiement des prestations. Les primes seront fixées par cantons et basées sur les coûts effectifs de l'assurance maladie sociale.

Dix bonnes raisons de voter OUI à la caisse publique d'assurance maladie

Le comité de soutien neuchâtelois a identifié au moins 10 bonnes raisons de soutenir cette initiative.

1. Parce qu'une caisse publique ne change pas la qualité des soins qui sont prodigués par des soignants et non par des assureurs.

Contrairement à ce qu'annoncent péremptoirement les assureurs, la Caisse publique ne compromettra en rien la qualité des soins. Ces soins sont prodigués uniquement par des soignants et non pas par des assureurs maladies. La qualité de la formation des professionnels de la santé est élevée en Suisse et indépendante des caisses maladie. De plus le texte de l'initiative ne stipule en aucun cas une diminution du catalogue des prestations à charge de l'assurance de base.

2. Parce qu'avec une caisse publique, il n'y a aucune raison d'assister à une diminution des prestations remboursées.

Une Caisse publique permettra de mettre fin à un système d'assurance maladie opaque et compliqué où 60 caisses maladies proposent – et ceci par ailleurs sans lésiner sur les moyens - près de 300'000 primes différentes ceci pour assurer des prestations identiques, obligatoires et déterminées par le catalogue des prestations de la loi fédérale sur l'assurance maladie.

3. Pour mettre en place une vraie politique de prévention et de promotion de la santé.

Une caisse publique fédérale permettra de clarifier les rôles entre le domaine public et le domaine privé, garantissant un système sain, stable, équitable. En effet, contrairement à la SUVA qui s'en donne les moyens et dont l'impact est visible, le système concurrentiel des 60 caisses maladies empêche toute vraie politique centrée sur la prévention et la promotion de la santé, seule voie possible pour diminuer les coûts de la santé à long terme.

4. Pour mettre fin à un système de concurrence fictive basée sur la chasse aux bons risques et en finir avec l'exclusion des malades chroniques.

Le libre choix de l'assureur maladie est une illusion et n'apporte aucun avantage substantiel autant en termes de qualité que de prestations, la libre concurrence n'est qu'un vœu pieux. Les prestations couvertes sont les mêmes quelque-soit

l'assureur choisi. Le choix de son médecin traitant, dans le cadre d'une relation de confiance, est par contre essentiel. Les assureurs maladie ont démontré ces dernières années qu'ils souhaitent mettre fin à l'obligation de contracter uniquement en se basant sur des critères économiques. Les soins ne peuvent se résumer qu'à leur seul aspect économique. La qualité de la formation, les qualités humaines, la formation continue des soignants doivent aussi être prises en compte en sus des principes d'efficacité, d'adéquation et d'économie.

Par ailleurs, depuis 1996, l'interdiction de sélectionner les assurés en fonction de leur risque de tomber malade (sexe, âge, état de santé) est systématiquement violée par les caisses. La concurrence entre caisses et la chasse aux bons risques violent la solidarité, font grimper la moyenne des primes et discriminent les malades chroniques, âgés ou atteints gravement dans leur santé. De solidaires à leur origine, les caisses-maladie se sont de plus en plus acharnées à donner la priorité aux assurances complémentaires qui rapportent gros. Une caisse-maladie publique permettrait de stopper la chasse aux bons risques!

5. Parce qu'une caisse publique permettra aux assurés comme aux soignants de réduire les charges et tracasseries administratives.

La valse annuelle des changements de caisse maladie, en plus des surcoûts qu'elle engendre, entraîne des tracasseries administratives inutiles et stresse la population. Notre système, dit d'assurance-maladie, porte ainsi de plus en plus mal son nom. Durée des hospitalisations de rééducation fixées par les caisses maladies, exclusion arbitraire des spécialistes ayant une double formation, blocages des négociations tarifaires pour les médecins comme pour les physiothérapeutes par exemple, autant d'exemples des abus reprochés aux assureurs-maladies.

6. Pour que les primes d'assurance maladie ne dépassent plus l'augmentation réelle des coûts de la santé.

Il faut replacer les coûts de l'assurance-maladie sociale en lien direct avec les coûts de la santé. Depuis 10 ans, l'augmentation des coûts de la santé est de l'ordre de 3 % par année et par assuré ; par contre, il n'est pas rare que d'une année à l'autre nos primes augmentent de près de 10 %. Cette discrédance entre l'augmentation des coûts réels de la santé et celle des primes payées par nous toutes et tous, en tant qu'assuré-e-s, est tout simplement inacceptable. Ceci est d'autant plus intolérable en considérant la façon pour le moins nébuleuse avec laquelle ont été gérés les 1,7 milliards de primes payées en trop par les assurés de certains cantons entre 1996 et 2012 !

7. Parce qu'une caisse publique ne coûtera pas plus cher contrairement à ce que prédisent les arguments mensongers des opposants.

Par contre, l'abandon des 400 à 500 millions de francs annuels liés aux changements de caisses, la diminution drastique des frais de publicité et de marketing engendrés par la pseudo concurrence mais aussi la fin des salaires hors de toute réalité de certains dirigeants de caisses maladies permettront d'économiser sur des coûts inutiles.

8. Pour mettre fin à la gestion opaque des réserves des caisses.

L'absence de séparation claire entre le domaine privé et le domaine de l'assurance obligatoire permet aux caisses maladies de jongler avec des flux internes de capitaux difficiles voire impossibles à contrôler. Le lobby des assureurs-maladies, puissant aux Chambres fédérales, empêche la mise en place d'une législation séparant clairement les deux domaines d'activité condamnant de fait une gestion plus transparente des capitaux accumulés. La Caisse publique permettra enfin d'y voir plus clair.

9. Parce qu'une caisse publique n'empêche pas des adaptations cantonales, ni des modèles d'assurances particuliers (médecin de famille, quote-part, franchises).

Tout au long de l'année, des caisses-maladie ou des officines qu'elles rémunèrent avec l'argent de nos cotisations harcèlent téléphoniquement les assuré-e-s pour leur proposer de changer de caisse. Toutes les catégories d'âges sont touchées par ces manœuvres. Les personnes âgées sont en plus victimes de discrimination car, dès qu'elles précisent leur âge, on leur boucle le téléphone au nez. Avec une caisse-maladie publique, le démarchage et les incessants dérangements à domicile n'existeront plus puisqu'une prime unique sera introduite dans chaque canton.

10. Parce qu'une caisse publique sera dirigée par des représentants des patients, des soignants, des cantons et de la Confédération.

Une Caisse publique fédérale, avec des représentants de la Confédération, des cantons, des fournisseurs de prestations et des assurés, permettra de clarifier les rôles entre le domaine public et le domaine privé, de mettre en place une vraie politique de prévention et de promotion de la santé, de garantir un système sain, stable, équitable.

Ensemble Votons **OUI** à la Caisse publique !

Nous soutenons la Caisse publique d'assurance maladie

« Pour que l'assurance-maladie soit l'affaire de tous et non pas la chasse-gardée des assureurs », *Mouvement populaire des familles*

«Pour toutes et toutes: soins de qualité, libre choix du médecin, transparence des coûts.»,
Syna

«Pour garder le libre accès des enfants et adolescents à leur pédiatre.»,
Société neuchâteloise de pédiatrie

« Physioneuchâtel s'engage pour la caisse publique pour garantir à tous les patients un accès aux traitements de physiothérapie », *Physioneuchâtel*

« Les Verts, attachés aux principes de transparence, de solidarité, d'équité, de durabilité, ont toutes les raisons de soutenir sans réserve ce vrai projet de société. », *Les Verts*

« Replaçons les coûts de l'assurance maladie sociale en lien direct avec les coûts de la santé. Oui à une Caisse d'assurance maladie publique. Plus simple, plus juste, moins chère. », *Parti socialiste neuchâtelois*

«Les intérêts privés autour des prestations du service de la santé s'opposent de toutes leurs forces à résoudre la contradiction qui existe entre le financement obligatoire de l'assurance maladie, responsabilité de tous et toutes, et les bénéfices privatisés en faveur des assureurs-maladie représentés par le groupe de pression santesuisse. Le principe social et solidaire de l'assurance maladie s'est perdu dans les chemins scabreux de l'économie de marché et d'une concurrence qui obéit à la pensée unique néolibérale à la mode.», *POP neuchâtelois*

« Le libre choix de l'assureur maladie est une illusion et n'apporte aucun avantage substantiel autant en termes de qualité que de prestations, la libre concurrence n'est qu'un vieux pieux. », *Médecins de famille Neuchâtel*

« La concurrence entre caisses et la chasse aux bons risques violent la solidarité, font grimper la moyenne des primes et discriminent les malades chroniques, âgés ou atteints gravement dans leur santé. », *Avivo Neuchâtel*

« Les exemples de la SUVA et de l'AVS montrent que les caisses publiques peuvent fonctionner efficacement et offrir des prestations de qualité. La caisse unique permettra de mettre tous les consommateurs sur un pied d'égalité. Elle contribuera à éviter une explosion des coûts de la santé. », *Fédération romande des consommateurs*

« Pour en finir avec l'inefficacité, l'opacité et la démesure d'un système d'assurance-maladie soumis à la concurrence, solidaritéS invite tous les citoyens et citoyennes de ce canton à voter OUI à la caisse publique ! » *solidaritéS*

« Dire oui c'est : La transparence et la participation des assuré-e-s ; La prévention et non plus la sélection ; La fin du financement de la publicité par nos primes d'assuré-e-s ; L'économie sur les coûts administratifs ; La meilleure protection de la confidentialité des données médicales ; Un fond national de réserves, sous contrôle d'une institution publique ; De maintenir le choix du médecin de famille ; Des services de qualité et efficace ; Le maintien de l'excellence des soins en Suisse ; Pour de primes transparentes et plus justes », *SSP*